

Réserve Naturelle Régionale



# ISLES DU DRAC

Bilan d'activités 2020



©Grenoble-Alpes Métropole



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

<b>ORIGINE ET GESTION COURANTE DE LA RESERVE NATURELLE .....</b>	<b>3</b>
LA PRESERVATION DE LA BASSE VALLEE DU DRAC, A L'ORIGINE DE LA RNR .....	3
LES MISSIONS DE GESTION DE LA RESERVE, MAINTENUES DANS LEUR MAJEURE PARTIE MALGRE LES CONFINEMENTS .....	3
GRENOBLE-ALPES METROPOLE, NOUVEAU GESTIONNAIRE DEPUIS 2019 .....	3
POURSUITE DU PLAN DE GESTION 2019-2023 .....	4
DE MULTIPLES DEMARCHES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	4
FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER .....	5
<b>PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET COMMUNICATION ASSOCIEE.....</b>	<b>6</b>
PA.01 A PA.06 ET CC.02 - ACTIONS RELATIVES A L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT .....	6
CC.06 A CC.10 - ACTIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION SUR LA RNR : .....	8
<b>POLICE DE L'ENVIRONNEMENT, FREQUENTATION ET SIGNALIETIQUE ASSOCIEE.....</b>	<b>10</b>
SP.02 ET SP.03 - TOURNEES DE SURVEILLANCE, VEILLE JURIDIQUE ET DE TERRAIN .....	10
SP04 - ORGANISER DES TOURNEES DE SURVEILLANCE INTERSERVICES : GENDARMERIE ET ONF .....	11
CI01 - ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE LA SIGNALIETIQUE .....	12
EI.08 - ETUDIER LA FREQUENTATION SUR LA RNR .....	12
<b>CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL .....</b>	<b>13</b>
CS.11 - SONDAGES PISCICOLES ET MESURES HYDRO-BIOLOGIQUES SUR LA RNR DES ISLES DU DRAC .....	13
CS.18 - POURSUIVRE LE SUIVI PHYTOSOCIOLOGIQUE RELATIF A LA REMISE EN EAU .....	13
CS.22 - ETAT DES LIEUX DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LA RESERVE ET METHODES DE LUTTE .....	14
CS.25 - SUIVI DE L'AVIFAUNE (STOC EPS ET BAGUAGE).....	14
CS.44 - SUIVRE LES ESPECES PATRIMONIALES A FAIBLE EFFECTIF : LE BLONGIOS NAIN. ....	15
CS.37 - CARACTERISATION DES HERBIERS AQUATIQUES .....	16
CS.46 - AMELIORER LA CONNAISSANCE DES CONDITIONS BIOCLIMATIQUES DU SITE PAR L'INSTALLATION DE STATIONS METEOROLOGIQUES .....	16
IP.08 - MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA RIVOIRE AFIN DE RESTAURER LES BERGES DE LA GRAVIERE .....	17
<b>TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS .....</b>	<b>18</b>
MS.09 - FINALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES EN LIEN AVEC LE DEBROUSSAILLAGE DU LIT DU DRAC .....	18
MS.15 - ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA FAUCHE DES PRAIRIES DES CHAMPS CAPTANTS .....	19
MS.16 - ACCOMPAGNER LA DESENSIBILISATION DES LIGNES ELECTRIQUES PAR LES EXPLOITANTS : POSE DE BALISES AVIFAUNE SUR UNE LIGNE PAR RTE .....	20
CI.09 - ACCOMPAGNER LE DEMANTELEMENT DE LA CABANE DE PECHE DE CHASSE BARBIER : SUIVI NATURALISTE POST DEMANTELEMENT. ....	20
MS.45, MS.46, MS.47 - SUIVI DES CHANTIERS LORS D'ACTIONS D'ENTRETIEN COURANT DES EXPLOITANTS OU DE TRAVAUX EXCEPTIONNELS.....	21
IP.05 - ENTRETIEN DES PRISES D'EAU ET AUTRES OUVRAGES HYDRAULIQUES .....	22

Les codes précédant les titres sont ceux des actions listées dans le Plan de gestion afin de faciliter la mise en lien du bilan d'activité avec ce document de planification.

## Origine et gestion courante de la Réserve naturelle

### La préservation de la basse vallée du Drac, à l'origine de la RNR

La création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du Drac est issue d'un partenariat d'acteurs engagés dès les années 1990 pour préserver la basse vallée du Drac. La RNR a été créée en juillet 2009. La gestion du site est confiée à une structure gestionnaire, sous contrôle d'un Comité consultatif dont la présidence revient à un élu de la Région, actuellement Madame Marie-Claire Terrier.

Le périmètre de la RNR s'étend sur 9 communes de la Métropole pour une superficie de 804,8 ha. Le classement a permis de mener à bien l'augmentation du débit réservé au Drac (passant de 1,5 m<sup>3</sup>/s. à 5,5 m<sup>3</sup>/s.), en partenariat avec EDF, afin de retrouver la continuité hydraulique entre Drac et Romanche et améliorer les conditions de vie du milieu aquatique.

Au carrefour d'influences montagnardes et méditerranéennes, la RNR des Isles du Drac abrite une mosaïque de milieux : des pelouses sèches aux zones humides, en passant par les bancs de galets et les forêts alluviales. Elle se caractérise également par le maintien d'un lit en tresse du Drac, rare en France. Elle est fortement marquée par les activités humaines (exploitation de la ressource en eau potable, hydroélectricité, anciennes extractions de graviers, endiguement...).

La biodiversité du site est remarquable. Côté flore, on rencontre 8 espèces protégées au niveau régional. 197 espèces d'oiseaux sont recensées ainsi qu'une quarantaine d'espèces de libellules, des papillons et un cortège remarquable de criquets. Les indices trahissent également la présence de mammifères dont l'emblématique Castor d'Europe. Enfin, la Réserve abrite 6 des 7 espèces de serpents présentes en Isère, 10 espèces d'amphibiens et 12 espèces de chauve-souris.

### Les missions de gestion de la Réserve, maintenues dans leur majeure partie malgré les confinements

Les missions de gestion de la RNR sont regroupées et cadrées par un **plan de gestion**, validé par les acteurs du territoire au Comité Consultatif puis par la Région. Il est **rédigé pour 5 ans (2019-2023)** afin de répondre aux enjeux du site sur le long terme. Les actions inscrites dans le plan de gestion de la RNR et mises en œuvre répondent aux divers enjeux du site.

- ⇒ La préservation de la biodiversité (gestion et préservation du patrimoine naturel).
- ⇒ La contribution à la préservation de la ressource en eau.
- ⇒ La valorisation du site dans son territoire (accueil du public et éducation à l'environnement).
- ⇒ La gestion de la fréquentation contribuant à la sécurisation du site.
- ⇒ La concertation et la médiation entre les différents acteurs du territoire (déclinées dans toutes les actions).

**Durant les confinements, l'activité de la RNR a été maintenue dans sa majeure partie** (tournées de surveillance et suivis naturalistes, en régie ou dans le cadre d'études, en respectant les règles liées à la pandémie ; maintien de certaines animations et poursuites de la mise à jour des outils de communication...). La collecte des recettes financières, le suivi budgétaire, le suivi administratif des diverses études se sont poursuivis, majoritairement en télétravail lors du 1<sup>er</sup> confinement, de façon mixte lors du 2<sup>e</sup>.

### Grenoble-Alpes Métropole, nouveau gestionnaire depuis 2019

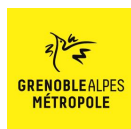
L'équipe gestionnaire des RNR a intégré le personnel de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle fait partie du Service gestion territoriale de l'eau, au sein du Département de l'Eau, lui-même inclus dans la Direction des Services Techniques. Ce positionnement rattache la RNR à l'ensemble des sujets liés au grand cycle de l'eau (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI –, protection des captages, gestion territoriale avec le SAGE Drac-Romanche porté par la Commission locale de l'eau - CLE) et au budget annexe GEMAPI.

L'équipe travaille avec le Vice-Président chargé du défi climatique, de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement – Monsieur Yann Mongaburu – ainsi que la Vice-Présidente chargée du cycle de l'eau – Madame Anne-Sophie Olmos.

L'équipe gère deux RNR – les Isles du Drac et l'Étang de Haute-Jarrie. Elle est composée de 5 postes, correspondant à 4.3 équivalents temps plein.

- Un conservateur (1 Equivalent temps plein – ETP).
- Un chargé de missions (1 ETP).
- Un garde technicien (1 ETP).
- Une garde animatrice (0.8 ETP).
- Une assistante de gestion (0.5 ETP, le poste étant partagé avec la CLE).

**Un minimum de 3.5 ETP est estimé nécessaire à la bonne gestion de la RNR des Isles du Drac. Le budget inscrit par la Métropole en 2020 s'élevait à 260 000 € pour le fonctionnement et 44 000 € pour l'investissement. Les principaux financeurs de la Réserve sont les suivants.**



## Poursuite du Plan de Gestion 2019-2023

2019 avait constitué une année charnière, lançant un nouveau plan de gestion pour 5 ans alors que la RNR changeait de gestionnaire. **2020** a permis de démarrer plus pleinement la mise en œuvre du plan de gestion en l'adaptant au contexte ; **87 actions étaient initialement prévues, 71 ont été finalement mises en œuvre.**

Les modifications peuvent être liées à l'impossibilité de réaliser l'action, indépendamment du portage par la RNR (Exemples. « MS33 – Organiser et participer aux réunions du conseil scientifique des RN » : le conseil scientifique a été renouvelé fin décembre, ne permettant pas sa tenue en 2020 / « EI07 - Finaliser et valider le Plan de Sécurisation Active (PSA) » : l'accès au lit du Drac n'est pas autorisé, d'où le décalage de cette action), à l'absence de financement pour des actions de priorité 2 (Exemple. « EI03 - Evaluer l'opportunité de réintroduire l'Ombre commun sur la RN »). Dans la plupart des cas, les actions sont décalées en modifiant la planification du plan de gestion, sans annulation.

A l'inverse, des actions prévues sur d'autres années ont été mises en œuvre en 2020 (Exemples. « CS11 - Réalisation de pêches électriques », initialement prévue en 2019 / « EI02 - Préciser les opportunités de recharge et de remobilisation sédimentaire sur le Drac aval », avancée de 2023 à 2020 dans le cadre du PAPI).

## De multiples démarches d'aménagement du territoire

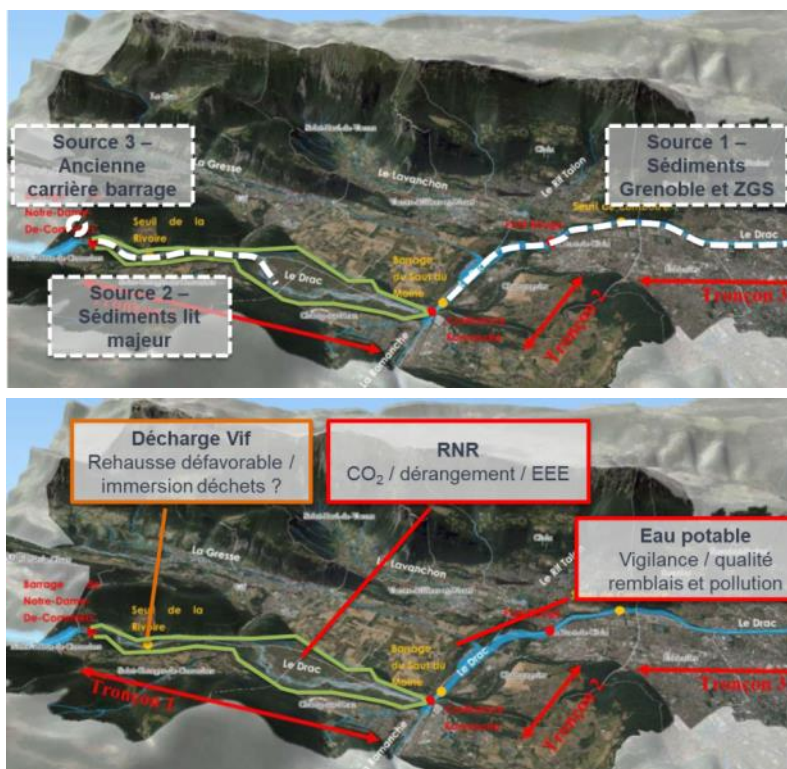
### MS.07 – Participer aux réflexions techniques dans le cadre du PAPI

Dans le cadre de la réalisation du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Drac aval, le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) recherche des opportunités pour intégrer – entre autres – des actions de restauration hydro-morphologique dans le schéma d'aménagement, afin de disposer d'un programme complet. Certaines actions du plan de gestion de la RNR des Isles du Drac répondent à cette recherche. En particulier, l'action **EI.02**, initialement prévue en 2023, a pour objet de « Préciser les opportunités de recharge et de remobilisation sédimentaire sur le Drac aval ». Le rapprochement entre les deux structures a abouti à l'élaboration d'un marché portant sur « l'Etude d'un programme de recharge sédimentaire », en accélérant le calendrier de réalisation afin que les résultats puissent bénéficier directement au PAPI d'intention dans les échéances imparties (octobre 2020). Le marché a été attribué début mai 2020 au groupement des bureaux d'études Burgéap et Téréo. Le coût de l'étude s'élève à 35 280 €TTC, financés à 50 % par l'Agence de l'eau et à 50 % par les budgets de la Région et de Grenoble-Alpes Métropole, comme décrit dans le plan de gestion.

La mission a eu pour objectifs de justifier l'intérêt d'une recharge sédimentaire sur le site de la RNR ; identifier et caractériser les différentes sources de matériaux sédimentaires ; définir la nature des méthodes de recharge et de remobilisation possibles ; définir des solutions d'interventions ; établir un programme opérationnel et un planning d'intervention prévisionnel.

Un comité technique s'est tenu le 29 octobre 2020 en présence des principaux membres du Comité consultatif directement concernés (SYMBHI, Grenoble-Alpes Métropole, CLE, EDF...) Il a permis la présentation de divers scénarios de recharge, à partir de 3 sources potentielles de sédiments (schéma ci-contre en haut). Les échanges ont souligné les multiples interactions entre ce projet et divers enjeux environnementaux ou projets portés sur le territoire de la RNR (schéma ci-contre en bas).

**Le bureau d'études travaille désormais sur un scénario plus abouti, intégrant les retours des partenaires, afin de proposer des actions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI.**



### MS.40 et MS.46 – ZAC du Saut du Moine et mesures compensatoires associées

Fin 2019, le gestionnaire a été sollicité par l'aménageur de la ZAC du Saut du Moine, commandité par Grenoble-Alpes Métropole, sur l'éventuel rattachement à la RNR des parcelles gérées dans le cadre des mesures compensatoires sur cette ZAC. Les membres du Comité Consultatif ont été sollicités par courriel le 16 mars 2020 afin de se prononcer sur cette proposition.

La question posée aux membres du Comité consultatif était la suivante : « L'aménageur de la ZAC du Saut du Moine (Isère Aménagement) doit compenser les dégradations causées au milieu naturel par l'achat et la gestion de parcelles voisines de la ZAC. Il envisage le rattachement et la gestion des parcelles concernées à la Réserve naturelle des Isles du Drac. Le gestionnaire propose un avis défavorable à cette proposition au vu des ruptures existantes entre les parcelles en compensation et le périmètre de la RNR. A terme, selon l'évolution de la zone des carrières, la partie Ouest des parcelles en compensation pourrait être rattachée à la RNR sous

réserve de disposer des moyens associés pour permettre la gestion de cet espace, voire l'accueil du public en son sein, avec en particulier un volet police sans doute notable que nous ne sommes pas en mesure de réaliser aujourd'hui. **Le Comité Consultatif est consulté afin de valider ou de corriger la proposition d'avis négatif.** »

Au vu des avis rendus et du retrait, par l'aménageur, de la proposition d'intégration des parcelles dans la RNR, **l'extension du périmètre de la RNR des Isles du Drac pour intégration des parcelles en mesure compensatoire est invalidée à ce jour.** Toutefois, les échanges et les arguments évoqués dans sa réponse par le CEN Isère soulignent la nécessité pour Grenoble-Alpes Métropole, le SYMBHI et les autres acteurs locaux :

- de trouver des leviers pour résorber la zone des carrières qui pourrait être intégrée à terme au périmètre de la RNR ;
- de proposer des actions concrètes permettant d'améliorer la connexion écologique entre la RNR et les collines de Champagnier.

### MS.03 - Accompagner le projet de réhabilitation de l'ancienne décharge de Vif

L'ancienne décharge de Vif est située sur le site de la Rivoire, en rive gauche du Drac, en aval immédiat du seuil de la Rivoire et au pied de la colline du Petit Brion. Le site est situé pour partie dans les **périmètres** éloignés des **captages** de Rochefort et le périmètre rapproché de celui des Isles du Drac qui alimentent en eau potable environ 40% de la population de la métropole grenobloise.

En 2011, une étude de BURGEAP visant à déterminer les pollutions susceptibles d'être remobilisées lors d'une remise en eau potentielle du DRAC a évalué un risque très fort de pollution de la nappe pour ce site. Dans ce contexte, Grenoble-Alpes Métropole a lancé une consultation pour réaliser un **diagnostic de la pollution historique du site et définir le cas échéant un programme de réduction des risques vis-à-vis du Drac et de la nappe.**

Le contenu de la mission, réalisée par le bureau d'études Burgéap, a été le suivant :

- mission 1 : analyse des responsabilités et des moyens d'action ;
- mission 2 : investigations complémentaires pour qualifier et quantifier les pollutions ainsi que la nature des risques pour la nappe ;
- mission 3 : définition de scénarios chiffrés de réduction des risques en tenant compte des enjeux sanitaires et environnementaux en présence.

**La RNR a été interrogée pour avis sur les propositions de scénarios. Elle devra également intégrer les travaux prévus dans les réflexions dont qu'elle accompagne à proximité** (réhabilitation du seuil et recharge sédimentaire).

## Fonctionnement administratif et financier

---

Ces volets de l'activité peuvent être liés.

- Aux actions de gestion (travail administratif relatif à la mise en œuvre des actions de gestion ou au renouvellement du plan). Un Comité consultatif a été organisé (le 11 décembre, en visio-conférence) et une information par courriel lui a été expédiée en juillet afin de maintenir le lien malgré la pandémie de Covid-19. Une demande d'avis par courriel a été portée en début d'année au sujet de l'interface entre la RNR et la ZAC du Saut du Moine.
- A la gestion du budget, à son exécution et au suivi des demandes de subventions correspondant à une part importante du mi-temps de l'assistante de gestion. A titre d'exemple, des demandes de soutien financier ont été portées auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude piscicole sur l'ensemble de la RNR et les études environnementales préalables à l'aménagement écologique du site de la Rivoire. Par ailleurs, le suivi budgétaire continue d'être adapté au format et procédures Métropolitains.
- Au fonctionnement administratif de la structure. Le personnel est présent lors des réunions de fonctionnement du Service grand cycle et gestion territoriale de l'eau, des journées du Département de l'Eau ou au sein d'instances telles que le Comité métropolitain pour la GEMAPI.
- A la gestion de l'équipe. Ce volet comprend l'attribution des missions, la gestion des plannings... et la participation au recrutement. **En 2020, une personne a été recrutée, il s'agit de Guy-Noël Grosset, sur le poste de chargé de mission.**

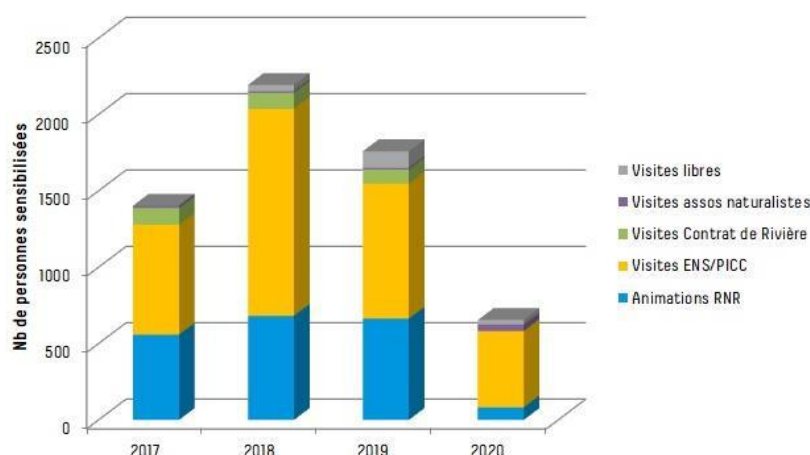
## Pédagogie de l'environnement et communication associée

### PA.01 à PA.06 et CC.02 - Actions relatives à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Début 2020, le gestionnaire de la réserve a lancé sa **programmation annuelle à destination du grand public**. Un important travail de coordination avec les structures d'éducation à l'environnement et les animateurs indépendants a été mené afin d'y intégrer les animations grand public de ces partenaires. La création, la diffusion et la mise en œuvre du programme d'animation ont été réalisées par la garde-animatrice de la RNR au mois de janvier.

Dès le mois de mars, **la crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement limité les activités** d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. De fait, toutes les animations ont été annulées dès le début du confinement et ont repris le 21 juillet, dans le respect des préconisations sanitaires relayées par Réserves Naturelles de France<sup>1</sup>. Elles ont ensuite été de nouveau suspendues à partir du 30 octobre.

Malgré tout, la RNR des Isles du Drac a pu accueillir **654 personnes** dans le cadre des animations encadrées par le gestionnaire ou par ses partenaires (notamment agréés par le dispositif « A la découverte des ENS »). Ce chiffre représente **environ 37% de la fréquentation encadrée moyenne** sur le site ces 3 dernières années.



Evolution du nombre de personnes sensibilisées par des actions d'éducation à l'environnement dans la RNR des Isles du Drac entre 2017 et 2020.

En 2020, **7 actions de sensibilisation** ont pu être conduites en régie par la garde-animatrice lors des périodes de déconfinement, permettant de sensibiliser **82 personnes**. Ces interventions ont été réalisées auprès :

- **du public scolaire** : **1 sortie pédagogique** pour 15 élèves de 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> de la MFR de la Tour d'Aigues (Vaucluse). 6 animations scolaires ont dû être annulées du fait de la Covid-19 (elles concernaient environ 200 élèves) ;
- **d'un centre de loisirs** : **2 animations** sur site permettant de sensibiliser 18 enfants âgés de 6 à 11 ans ;
- **d'adhérents d'associations** : **1 chantier participatif** de ramassage des déchets aux entrées de la Réserve, en partenariat avec le CPN Les Pensées Sauvages, Drac Nature, et SPV Nature, reporté au mois de septembre et limité à 9 participants ;
- **et du grand public** : **3 animations** sur site dans le cadre du programme annuel de la RNR accueillant 40 personnes, notamment une visite pour les Journées Européennes du Patrimoine (JEP). 4 animations grand public ont été annulées du fait de la Covid-19 ainsi qu'une conférence sur l'histoire du Drac pour les JEP.



Animation « Papillons de nuit » en octobre avec la participation de l'association Flavia APE (@GAM-RNR)

Les sorties réalisées par la garde-animatrice ont permis de sensibiliser le public sur les milieux naturels, les espèces patrimoniales qui y vivent, et les enjeux de conservation associés.

<sup>1</sup> Document « Appui aux gestionnaires de RN pour la reprise d'activités d'éducation / sensibilisation à la nature post-confinement » diffusé par le Réseau RNF.



CC.06 à CC.10 – Actions relatives à la communication sur la RNR :

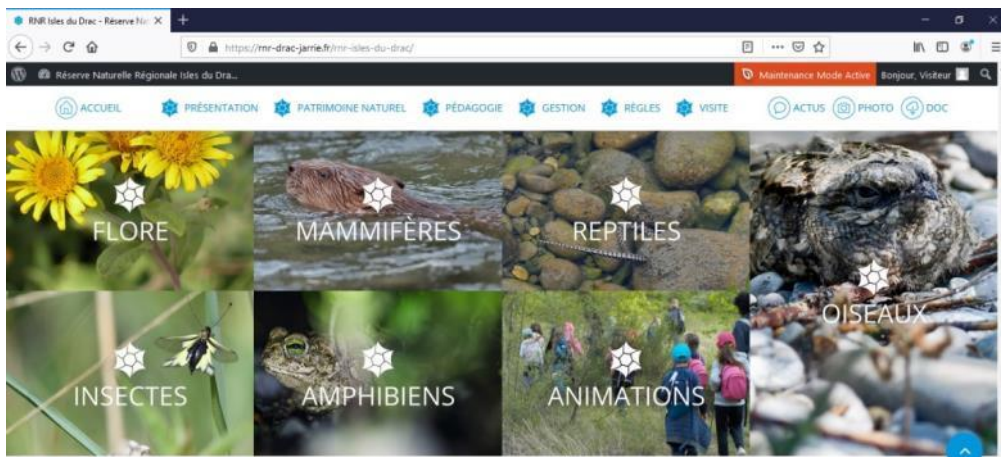
La communication sur la réserve naturelle est réalisée au moyen de différents supports : la lettre d'information, la page web du gestionnaire, la page Facebook, les articles dans la presse et sur les sites web spécialisés, etc.

La **lettre d'information** (ou *newsletter*), rédigée par la garde-animatrice, est habituellement publiée deux fois par an. Elle présente les actualités importantes de la vie de la RNR. Cette année, les impacts de la crise sanitaire sur l'activité des RNR n'ont permis de diffuser qu'une seule lettre d'information au mois de septembre 2020.

Afin d'élargir encore la communication et permettre au public de suivre au jour le jour la vie de la Réserve, la **page Facebook** de la RNR est régulièrement mise à jour: [www.facebook.com/rnrisesdudrac](http://www.facebook.com/rnrisesdudrac)

La page web RNR sur le **site du gestionnaire** ([www.lametro.fr/reservesnaturelles](http://www.lametro.fr/reservesnaturelles)) a permis de diffuser des informations concernant l'accessibilité du site durant les périodes de confinement et de relayer le cas échéant le programme d'animations de la RNR (échanges avec le service Communication).

Le **site web spécifique aux deux RNR** a été créé durant le dernier trimestre 2020. Il sera **mis en ligne au mois de janvier 2021**. Ce site, géré directement par la garde-animatrice, permettra de fournir davantage d'informations sur le patrimoine naturel et les enjeux de conservation de la RNR des Isles du Drac et de mettre régulièrement à jour les actualités pour les usagers.



Extrait de la future photothèque du site web des RNR © Grenoble-Alpes Métropole / RNR

Par ailleurs, les nouveaux supports de communication *print* de la RNR ont été édités en début d'année et le **kakémono de présentation** a été réalisé à la nouvelle charte des Réserves Naturelles Régionales de la Région Auvergne Rhône-Alpes.



Le **programme des sorties animées par la Réserve** a été diffusé en début d'année, avant le premier confinement, par le biais de tracts et d'affichage dans des relais d'information, l'envoi par mail à la liste de diffusion, la mise en ligne sur la page web de la Métropole et la page Facebook de la RNR, ainsi que la publication sur des sites spécialisés (Nature Isère et Echoscience).

La programmation intégrée à la communication autour d'Une Saison pour la planète #2 de la Casemate a été prolongée jusqu'au mois de décembre.



Sorties et chantiers nature dans les Réserves Naturelles Régionales des Isles du Drac & de l'étang de Haute-Jarrie

En 2020, venez découvrir le patrimoine exceptionnel de ces deux réserves naturelles aux portes de la Métropole grenobloise



**MARS**  
 Mardi 10/03/2020 de 18h30 à 21h30  
**Prospection amphibiens**  
 Observation de la migration principale des amphibiens de l'étang de Haute-Jarrie, avec un animateur de l'Agence Nature Environnement Isère.  
 Lieu : Jarrie

**Dimanche 22/03/2020 de 14h30 à 16h**  
**Les oiseaux de l'étang**  
 Observation et écoute des oiseaux de la réserve naturelle de l'étang de Haute-Jarrie.  
 Lieu : Jarrie.

**Dimanche 29/03/2020 de 10h30 à 12h**  
**Chantier éco-citoyen de nettoyage des déchets**  
 Opération de nettoyage dans la réserve naturelle des Isles du Drac avec Les Parcs Sauvages, Drac Nature et Saint Paul de Vercors Nature.  
 Lieu : Chasse Barlier, A.V.F.

**AVRIL**  
**OPÉRATION FRÉQUENCE GRENOUILLE**  
 Sorties découverte sur le thème de la préservation des zones humides.  
 Mardi 28/04/2020 de 10h à 11h30  
 Les grenouilles de l'étang de Haute-Jarrie  
 Lieu : Jarrie.  
 Jeudi 30/04/2020 de 10h à 11h30  
 Les grenouilles des étangs Chastain et Rivot  
 Lieu : Chasse Barlier, A.V.F.

**UNE SAISON POUR LA PLANÈTE #2**  
 MARS 2020 - JUIL 2020

Explorez les sciences de l'environnement et de la biodiversité

www.saisonplanete.fr

Programme d'animation grand public 2020 et livret Une Saison pour la Planète#2

Enfin, comme chaque année, la RNR a participé à la rédaction de pages qui lui sont dédiées dans la **Lettre Info CLE**. Deux éditions sont parues en 2020, distribuées chacune à 300 exemplaires et diffusées par mail à 1 200 destinataires (principalement des élus et partenaires du territoire de la CLE Drac Romanche).

**RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES**  
**LES BRÈVES DES RÉSERVES POUR 2019**

**LES OISEAUX DE L'ÉTANG DE HAUTE-JARRIE**  
 Permis et autorisations : Copernic, 2 Pp, 194 documents pour un coût de 24 000 € TTC. Gestionnaire : Services Alpes Métropole. Créateur 2020 : MétéoMétéo (du 1er au 31 mai 2020 - 2020-2024).

**LE SITE DE LA RIVOIRE: RELANCE DES PROJETS DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE**

**LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LA CORDONNIÈRE**  
 Le projet prévoit la restauration écologique des berges de plus de 1000 m, la création, afin de favoriser l'installation de la végétation amphibie (roseaux, bulbes) et des espèces qui en dépendent, comme les oiseaux d'eau. L'opération envisage des travaux pour améliorer le profil des berges. En parallèle, une végétation pélagique est envisagée. Elle est toutefois conditionnée par l'entretien des berges professionnels intervenant l'accès au lit de Drac. À ce jour, les échanges avec l'Etat n'ont pas permis d'obtenir une réponse définitive à ce sujet. Des échanges futurs sont attendus.

**UNE ÉTUDE EN COURS DE LANCER**  
 Les actions pédagogiques, financières et techniques se sont mises à Saint-Genès de Comborn le 2 juillet 2019 pour un comité de pilotage qui a validé le lancement d'une étude environnementale sur 4 saisons. Cette dernière va préciser les enjeux écologiques en présence, afin de dimensionner au mieux les opérations de restauration.

INDICATEUR	Nombre de réserves	Surface en ha	Nombre de sites
INDICATEUR 2019	27	663	76
INDICATEUR 2020	0	163	0

**VIE DE L'ÉQUIPE**  
 David Geoffroy a rejoint l'équipe des RNR en tant que Coordinateur. L'équipe professionnelle est composée de Paul Barlier, de Paul-Cyril dans le département de la RNR.

Extrait la Lettre Info CLE de novembre 2020 © CLE Drac Romanche

## Police de l'environnement, fréquentation et signalétique associée

L'organisation de la surveillance et de la police de l'environnement est une activité omniprésente dans le travail de l'équipe de la RNR. En effet de par son contexte périurbain et l'historique, le volume de surveillance reste conséquent année après année, dans le **but de réduire les atteintes à la biodiversité et la présence des personnes (80% de la RNR est interdit d'accès)**. Si la médiation et la sensibilisation restent importantes, la répression permet d'agir quand les précédentes ne sont pas suffisantes.

Aujourd'hui seul le **référént police est assermenté au sein l'équipe gestionnaire**. La garde-animatrice est inscrite pour la session de commissionnement 2021. L'assermentation du conservateur et du chargé de mission sont envisageables dans les années à venir. **Les tournées de surveillance sont majoritairement réalisées en régie. D'autres sont coordonnées avec les services de Gendarmerie locaux ou l'ONF.**

Malgré le contexte dû au Covid-19, Grenoble-Alpes-Métropole a déployé un protocole sanitaire permettant aux agents d'assurer leurs missions, dont celles de surveillance, tout en garantissant leur intégrité physique. Pour la **campagne de surveillance 2020, 61 tournées à deux agents ont été réalisées (en régie ou en interservices hors ONF)**, volume comparable aux deux années précédentes. **6** de ces tournées réalisées en **soirée**, dont **1** en compagnie de la **brigade de gendarmerie** de Vizille. La **fréquence des tournées est accentuée en période estivale** (mai – août) : entre 6 à 9 tournées de mai à août contre 3 à 7 sur les autres mois.

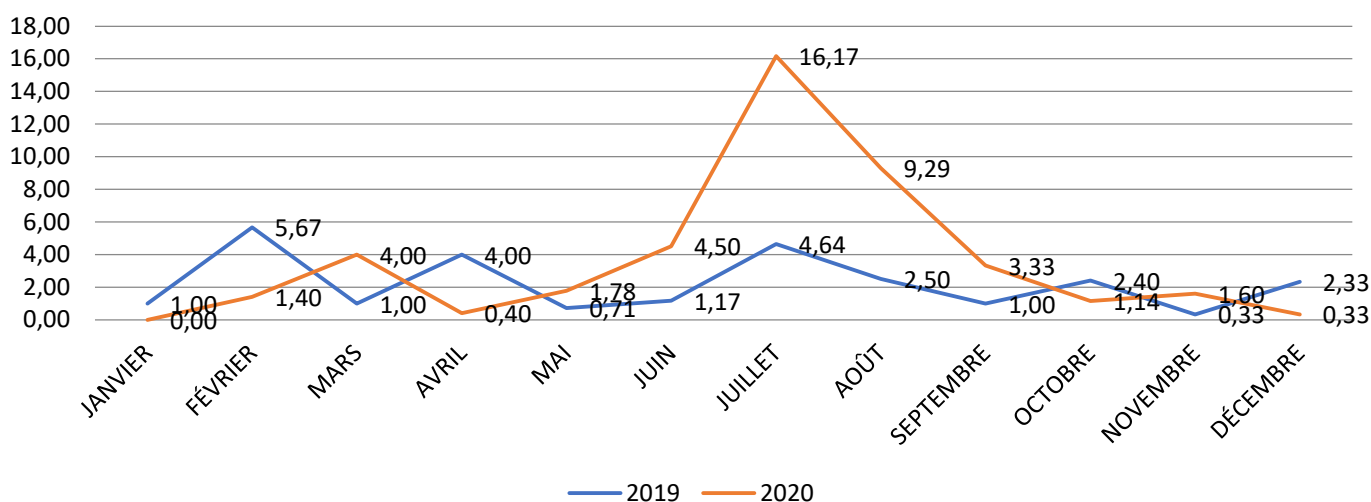
**Lors de l'ensemble des tournées en régie et interservices hors ONF, 399 personnes ont été vues et 249 infractions relevées** (contre respectivement 290 et 149 en 2019), **majoritairement liées à des présences non autorisées dans le lit du Drac.**

**22 de ces infractions ont été verbalisées**, au moyen de **13 Timbres Amende (TA) et 9 avertissements formalisés**. Les infractions verbalisées sont liées aux impacts de ces dernières (par exemple **5 divagations de chiens** verbalisées dans la RNR, ayant un impact potentiel fort sur la nidification des oiseaux) ou pour des récidives. L'avertissement formalisé, outil similaire au TA mais qui n'entraîne pas d'amende, permet de laisser une trace de l'infraction, ce qui n'est pas le cas des rappels à la loi.

### SP.02 et SP.03 - Tournées de surveillance, veille juridique et de terrain

Les agents ont constaté au fil des ans, une **augmentation du nombre d'infractions durant les mois d'été, liés à la recherche de fraîcheur**. Le nombre moyen d'infractions constaté par tournée a été calculé. Un **pic apparaît en été, nettement plus marqué en 2020**.

Ce **résultat pourrait être lié à la pandémie de Covid-19**. Après des mois sans fréquentation des milieux naturels (forte baisse en avril par exemple), l'équipe gestionnaire a pu constater une **soudaine augmentation des présences après le déconfinement**.



Nombre moyen d'infractions constaté par tournées (régie et interservices) en 2019 et 2020.

L'équipe constate également un **accroissement du nombre de personnes présentes dans le lit du Drac en aval de la RNR, à proximité de la confluence avec la Gresse, sur Claix et Pont-de-Claix**. Deux explications plausibles à cela : **la proximité de zones urbaines denses et la facilité d'accès à l'eau en divers points**.

Lors de différentes missions de terrain, autres que la surveillance, les agents renseignent également les constats d'infractions. Ils sont notés comme **constats aléatoires**, directs (lorsqu'une personne est vue) ou indirects (lorsque seules les conséquences d'une infraction sont perçues : restes de foyer, dépôt d'ordures...)

En 2020, **34 constats aléatoires** ont été enregistrés. Lors de ces constats, les agents ont relevé la présence de **68 personnes pour 55 infractions**, dont 1 donnant lieu à une **plainte pour un incendie accidentel en aval du barrage de Notre Dame de Commiers, dû à un foyer de barbecue mal éteint le 1<sup>er</sup> juillet**.

Les abords de la réserve naturelle sont souvent impactés par des **dépôts de déchets** (gravats ou déchets verts), notamment sur le secteur de **Chasse-Barbier** et, **plus particulièrement cette année, pendant les périodes de confinement**. Les gardes de la réserve travaillent avec les gendarmes et la police municipale pour lutter contre ces atteintes. Plusieurs personnes ont pu être identifiées, conduisant à des procédures conduites par la gendarmerie.

## SP04 - Organiser des tournées de surveillance interservices : Gendarmerie et ONF

### Avec les services de Gendarmerie

Comme chaque année, la RNR a eu recours aux opérations de police interservices. Il convient de multiplier les interventions et les partenaires potentiels afin de **cumuler la présence d'agents de police sur le site**.

Ces partenariats sont une **plus-value pour les gardes qui bénéficient du savoir-faire de ces services et du soutien apporté lors d'opérations complexes** (circulation de véhicules motorisés par exemple). Ces tournées sont néanmoins soumises aux impératifs des différents services, contraintes accentuées cette année avec la pandémie.

**Plusieurs interservices ont été réalisés cette année avec la brigade de gendarmerie de Vizille, menant à 2 verbalisations et au rappel à la loi pour les autres contrevenants croisés.**

**Deux opérations « coup de poing » contre les véhicules motorisés ont été annulées** à cause de mauvaises conditions météorologiques. Le gestionnaire a la volonté de **reconduire ces opérations dans le temps**.

### Mission de surveillance de l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre du marché lancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes (AuRa)

Chaque année, le gestionnaire s'inscrit dans les demandes auprès de la Région afin de pouvoir bénéficier **du marché Région AuRa pour la surveillance des Réserves naturelle régionales**. Pour l'année 2020, l'ONF était de nouveau titulaire du marché.

**Ce marché complète la présence d'agents assermentés sur la RNR, du printemps à l'automne, au moment des fortes fréquentations, ainsi que les week-ends.**

Le référent police des RNR définit en amont les besoins en tournées de surveillance. Ensuite, la Région AuRa attribue un nombre de tournées par RNR. Enfin, une réunion est organisée avec l'ONF afin de définir localement le planning des tournées, les secteurs d'intervention, et le traitement des infractions.

Pour la campagne 2020, **14 tournées ont été réalisées** avec le soutien de l'ONF (voir dates ci-contre).

- ⇒ **10** tournées en semaine, équipe de 2 agents ONF.
- ⇒ **1** tournée le week-end, équipe de 2 agents ONF.
- ⇒ **3** tournées en équipes mixtes avec les gardes de la RNR.

**136 personnes** ont été rencontrées lors des **11 tournées** uniquement réalisées par l'ONF et **120 infractions constatées**, Ces dernières ont donné lieu à **4 procédures**, relevées par procès-verbal (amende forfaitaire) pour des infractions liées à la circulation dans la zone d'interdiction préfectorale. Ces 4 procédures s'ajoutent aux 22 réalisées en régie.

**Les agents de l'ONF constatent un plus grand nombre d'infractions sur deux sites : la confluence avec la Gresse, Claix et Pont-de-Claix en aval ; la Rivoire en amont.**

Date	Lieu	Remarque sur organisation
Mercredi 24 juin	RNR DRAC	
Vendredi 03 juillet	RNR DRAC	
Mercredi 08 juillet	RNR DRAC nord + Jarrie	
vendredi 10 juillet	RNR DRAC	tournée mixte avec Pierre Radeschi
jeudi 16 juillet	RNR DRAC	
Mardi 21 juillet	RNR DRAC	
Dimanche 26 juillet	RNR DRAC	
Mardi 28 juillet	RNR DRAC nord + Jarrie	Tournée mixte avec Séverine LOUIS
Jeudi 06 aout	RNR DRAC	Tournée mixte avec Pierre Radeschi
Jeudi 27 aout	RNR DRAC	
Mercredi 02 septembre	RNR DRAC	
Vendredi 11 septembre	RNR DRAC	
Mercredi 16 septembre	RNR DRAC nord + Jarrie	
Vendredi 25 septembre	RNR DRAC	

## CI01 – Entretien et remplacement de la signalétique

La charte régionale ayant évolué en 2018, le gestionnaire a mis à jour les éléments infographiques des panneaux réglementaires puis redéfini les besoins de production. Le gestionnaire s'est appuyé sur Prinéo, un outil d'impression numérique de Grenoble-Alpes Métropole pour imprimer les nouvelles versions.

La réserve naturelle des Isles du Drac a pour particularité d'avoir 80 % de son aire interdite au public. **Deux versions de panneaux sont éditées** (voir ci-dessous) :

- une version pour les secteurs interdits avec des éléments le rappelant ;
- la deuxième version se trouve sur les secteurs où la fréquentation est tolérée avec quelques pictogrammes rappelant les principales infractions à éviter.

**25 panneaux d'entrée de réserve sont en cours de remplacement en janvier 2021, la majorité pour indiquer les secteurs interdits d'accès.**

Seul **5 panneaux** sont implantés dans les secteurs où la fréquentation est tolérée, à savoir les terrasses de Chasse Barbier et la digue de Thiervoz entre Varcès et Pont-de-Claix.

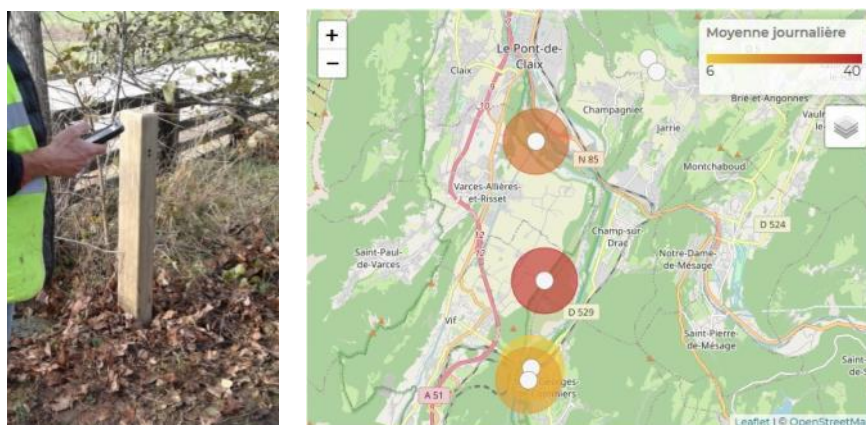


## EI.08 - Etudier la fréquentation sur la RNR

La RNR des Isles du Drac est confrontée à une **fréquentation périurbaine** régulière, à la fois en secteurs autorisés (Chasse Barbier, promenade Thiervoz) et sur certains sites interdits d'accès par arrêté préfectoral.

L'étude d'évaluation de l'ancrage territorial de la Réserve (Acer Campestre, 2017) a permis de déterminer qualitativement les différents profils d'usagers du site. En complément, il est **nécessaire de quantifier la fréquentation** par site et par catégorie de pratiquants.

Fin 2020, le gestionnaire a donc **installé 4 éco-compteurs sur le site de la Réserve** : 1 en secteur accessible (Chasse Barbier) et 3 en secteurs interdits d'accès (2 à la Rivoire et 1 à la confluence avec la Gresse).



Un éco-compteur et la localisation des 4 éco-compteurs des Isles du Drac © Grenoble-Alpes Métropole/RNR.

Les premiers relevés indiquent une fréquentation importante de la confluence Drac-Gresse (avec une moyenne journalière d'une vingtaine de personnes), ce qui vient appuyer le constat réalisé par les gardes de la Réserve lors des tournées de surveillance.

## Connaissance et suivi du patrimoine naturel

### CS.11 - Sondages piscicoles et mesures hydro-biologiques sur la RNR des Isles du Drac

La **population piscicole** d'une rivière constitue un **bon indicateur de la qualité et de la diversité des habitats aquatiques**. Un état des lieux des peuplements piscicoles du Drac a été réalisé en 2007 puis en 2014. Depuis, deux modifications notables ont eu lieu.

- Le débit réservé au barrage de Notre-Dame est passé de 3 à 5,5 m<sup>3</sup>/s, rétablissant la continuité hydraulique sur la portion anciennement asséchée du Drac (amont de la confluence Drac-Romanche).
- Le barrage du Saut-du-Moine a été équipé d'une passe à poisson au niveau du bras rive gauche, par lequel est restitué un débit réservé d'environ 10 m<sup>3</sup>/s.

Il était donc intéressant de mesurer l'évolution de l'indicateur afin de vérifier l'impact de ces actions sur la continuité écologique aquatique. Une consultation a permis de retenir l'entreprise Téréo pour la réalisation de l'étude. Elle a compris la réalisation de pêches électriques sur 4 stations, selon la méthode de l'Echantillonnage ponctuel d'abondance (EPA), avec analyse des données biométriques. En complément, ont été réalisés des relevés biotiques (I2M2) et abiotiques (T°, pH, conductivité, O<sub>2</sub> dissous...) sur deux stations. Enfin, des sondages piscicoles ont été intégrés sur la gravière de la Rivoire et sur les étangs de Chasse-Barbier.

Les principaux enseignements tirés de cette étude sont les suivants.

- Sur les milieux annexes.
  - Canal de Malissoles : la richesse taxonomique est faible mais quelques espèces exigeantes sont présentes.
  - Etang Noiret : la richesse taxonomique est moyenne, cohérente avec d'autres références en eaux stagnantes.
  - Gravière de la Rivoire : le site regroupe des espèces d'eaux closes et d'eaux vives, dont la grémille. La reproduction du brochet est avérée et la population est fonctionnelle.
- Sur le lit du Drac.
  - La **remise en eau** a permis l'**expression d'une population piscicole qui avait été détruite avec la mise à sec du lit**.
  - Le **peuplement** piscicole, ainsi que celui en invertébrés aquatiques, n'est **toutefois pas optimum** en comparaison aux attendus sur ce type de site. Il représente un peuplement en cours de **recolonisation**, sur des **habitats en cours de stabilisation**, avec des **effectifs encore faibles**.

### CS.18 - Poursuivre le suivi phytosociologique relatif à la remise en eau

Depuis 2015, l'augmentation du débit réservé à 5,5 m<sup>3</sup>/s a permis la remise en eau du Drac sur tout le linéaire de la Réserve. En prévision, un état initial de la végétation a été réalisé sur un échantillon de sites en août 2014 et juin 2015, **avant la remise en eau**. Répété tous les 5 ans, ce suivi a pour objectif d'étudier la **réponse des communautés végétales à l'augmentation du débit réservé** et à l'évolution des niveaux de la nappe alluviale.

2 indicateurs issus de la boîte à outils RHOMEO (outils de suivi des zones humides) ont été retenus pour mesurer cet impact :

- **l'indice floristique d'engorgement**, pour évaluer les effets de la hausse du débit réservé ;
- **l'indice floristique de fertilité du sol** sur les zones débroussaillées pour évaluer les effets du broyage in situ de la végétation.

Cette année 2020 marquait donc le **premier passage 5 ans après la remise en eau pour le suivi de la végétation du lit du Drac**. L'équipe gestionnaire a procédé aux relevés phytosociologiques de 6 transects dans le lit du Drac, avec l'appui méthodologique de l'association Gentiana. Deux transects se situent à l'amont du seuil de la Rivoire et les 4 autres entre le seuil de la Rivoire et la confluence avec la Romanche. Les transects 4 à 6 étaient à sec une grande partie de l'année, avant la remise en eau.



Transect n°5 avant (à gauche) et après (à droite) remise en eau © Grenoble-Alpes Métropole/RNR.

De manière générale, la **végétation montre peu d'évolutions à mesure que l'on s'éloigne du lit mineur du Drac**, ce qui semble être significatif **d'un lit peu mobile et/ou d'un lit majeur peu impacté par l'augmentation du débit**. Toutefois, certains **bras secondaires créés** sur les transects anciennement asséchés présentent une **richesse spécifique intéressante** (c'est le cas notamment du transect 4).

Plus finement, les premières analyses montrent que **l'indice floristique d'engorgement a baissé pour les transects amont et sensiblement augmenté pour les transects aval**. D'autre part, l'indice de fertilité du sol a baissé pour tous les transects étudiés en 2020 (la tendance étant moins nette pour les transects 5 et 6).

Des analyses plus approfondies permettront de déterminer si ces évolutions sont statistiquement significatives pour chaque transect, notamment en regard des opérations d'essartement réalisées.

## CS.22 - Etat des lieux des Espèces exotiques envahissantes (EEE) sur la réserve et méthodes de lutte

Les deux RNR gérées par Grenoble-Alpes Métropole (Isles du Drac et Etang de Haute-Jarrie), à l'instar de la plupart des espaces naturels, sont confrontées au **développement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)**, qui menacent les équilibres écologiques et contribuent à la régression des espèces indigènes.

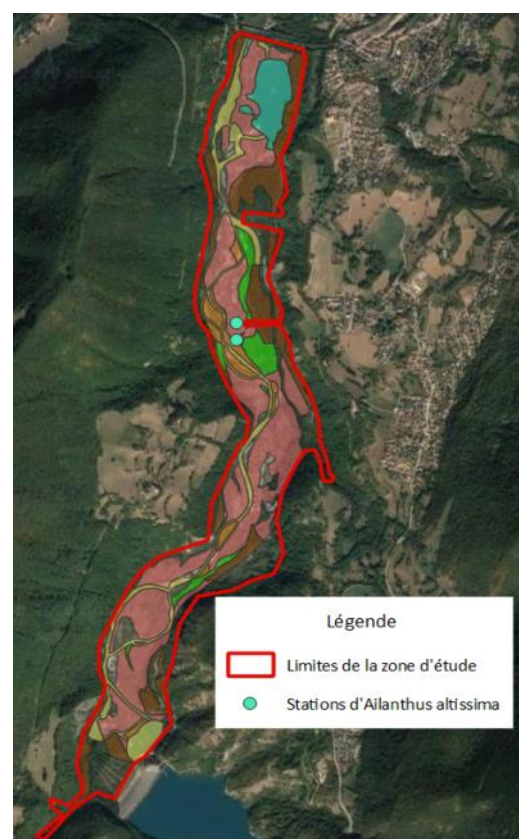
Il était nécessaire de **réaliser un état des lieux** de la répartition des EEE sur chacun des sites, et tester des opérations de contrôle ou d'élimination de ces espèces. La production de l'état des lieux a été confiée à une stagiaire, Mahikan Raydelet, étudiante en deuxième année de Master International en Biologie de la Conservation à l'UFR Sciences et Techniques de Besançon (UBFC). Les observations de terrain n'ont pu démarrer qu'au mois de mai du fait de l'épidémie de Covid-19. Aussi, seule la partie amont de la RNR des Isles du Drac (entre le barrage de Notre-Dame de Commiers et la Rivoire) a pu être explorée.

Cet inventaire a permis le calcul de plusieurs paramètres, notamment le niveau d'envahissement des habitats ou encore le stade d'envahissement des EEE présentes. Plusieurs **nouvelles espèces** ont été repérées grâce aux prospections, **dont *Impatiens balfouri* et *Ailanthus altissima*** (voir localisation des stations de cette dernière espèce sur la carte ci-contre).

De l'analyse de ces paramètres découlent **5 objectifs de gestion**, réalisables grâce à la mise en place d'actions de lutte.

1. Eradication des stations d'EEE (stade initial à avancé) susceptibles d'altérer les habitats d'intérêt communautaire, sensibles ou considérés comme « en danger », « vulnérable » ou « à surveiller » d'après la Liste Rouge du Conservatoire National Botanique Alpin.
2. Eradication des stations d'EEE (stade initial à avancé), présentes sur les sites (hors sites classés d'intérêt pour la biodiversité) avec un niveau d'envahissement faible à modéré.
3. Contrôle des stations d'EEE (stade avancé à critique) présentant un impact fort sur la biodiversité ou la santé humaine.
4. Mise en place d'une veille environnementale et d'un suivi des actions.
5. Communication du plan de lutte et des précautions lors des chantiers auprès des partenaires.

Les actions de lutte, regroupées sous forme de fiches, sont liées à des calendriers d'interventions, des fiches-techniques et des fiches-espèces, pour la période 2021-2026. Tous ces outils sont regroupés au sein d'un même document, le **Plan de Gestion des EEE** des Réserves Naturelles Régionales des Isles du Drac et de l'Etang de Haute-Jarrie.



Dans la foulée de cet état des lieux, **plusieurs actions ont été conduites par l'équipe gestionnaire**.

- Coupe et arrachage d'environ 2000 m<sup>2</sup> de Renouée (*Reynoutria japonica*, *Reynoutria sachalinensis*, *Reynoutria x bohemica*) à la Rivoire.
- Arrachage d'une centaine de pied de Bidens à fruits noirs (*Bidens frondosa*) sur l'amont de la réserve.
- Arrachage et évacuation d'une trentaine de pousses d'*Impatiens glandulifera*, près de la Rivoire.
- Coupe de deux Buissons ardents (*Pyracantha coccinea*).
- Arrachage ponctuel de Sénéçon du cap (*Senecio inaequidens*), sur les bancs de galets pionniers de la RNR.

## CS.25 - Suivi de l'avifaune (STOC EPS et Bagueage)

Les oiseaux constituent le groupe taxonomique le mieux connu sur la RNR. Les données sont essentiellement concentrées sur les secteurs accessibles aux observateurs bénévoles, comme le site de Chasse Barbier. Au regard de l'historique de suivi, de la forte responsabilité de la RNR quant à l'avifaune et du potentiel de comparaison avec d'autres sites proches, il est apparu nécessaire de mettre en place un suivi ornithologique du site selon un protocole standard.

Le protocole national de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) est celui choisi afin d'assurer cet objectif. Il est développé par le Centre de Recherches par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (C.R.B.P.O.), qui coordonne notamment les activités de baguage en France, au sein du Muséum national d'Histoire naturelle.

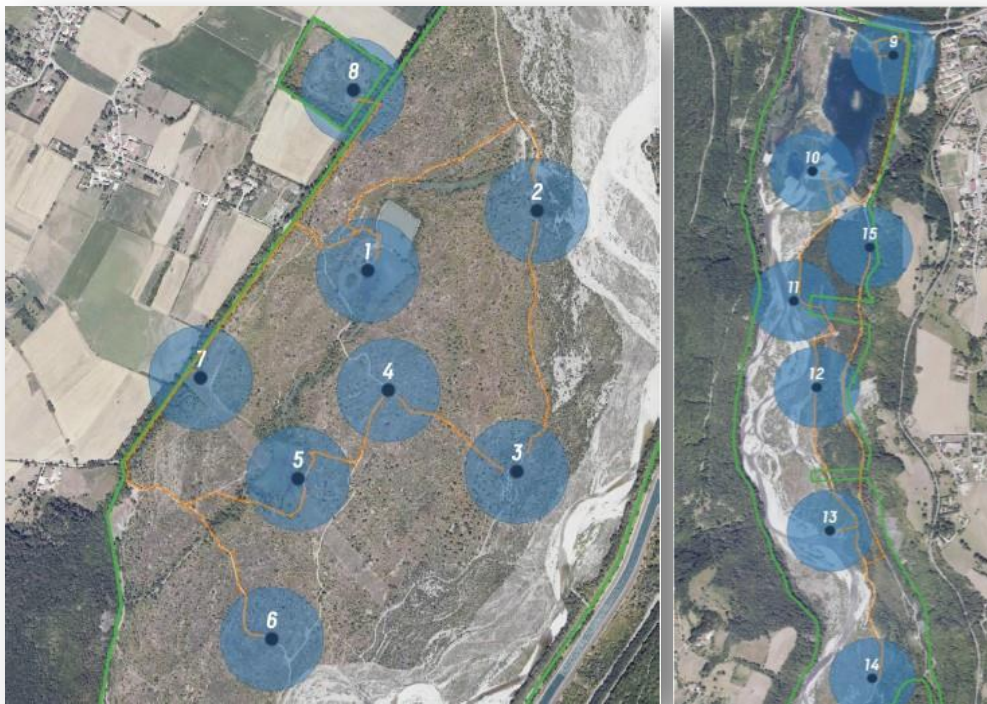
### Suivi STOC-EPS (Echantillonnages Ponctuels Simples) en régie

**Malgré la pandémie de Covid-19, les agents ont pu réaliser ce suivi pour la première fois.** Le protocole STOC-EPS est basé sur des **points d'écoute**. Il est reproductible, ce qui permet de comparer les données entre les sites où il est mis en œuvre. Le suivi est animé au niveau national par un référent RNF qui valorise les données issues des réserves naturelles. Cela a notamment permis, en 2019, de mettre en évidence l'effet positif des réserves naturelles sur la conservation des oiseaux communs.

Sur chaque point, les observateurs notent durant **5 minutes** les espèces d'oiseaux contactées (vues ou entendues). Les habitats autour de chaque point, sont décrits selon une typologie adaptée.

Sur la RNR, **15 points ont été positionnés** (voir cartes ci-contre).

Lors de cette première année de mise en œuvre du suivi, **43 espèces** ont été vues ou entendues sur les 15 points de suivi. **10 sont listées comme espèces à enjeu dans le plan de gestion, dont le Martin pêcheur d'Europe, la Rousserolle turdoïde, le Torcol fourmilier ou la Tourterelle des bois.**



Points d'écoute positionnés sur la RNR dans le cadre du STOC-EPS : à gauche, points 1 à 8 sur Chasse-Barbier ; à droite, points 9 à 15 entre la Rivoire et le barrage de Notre Dame de Commiers.

En termes de **richesse spécifique**, le **point 5**, sur Chasse-Barbier, a été **le plus riche avec 22 espèces** contactées lors des deux passages cumulés et le **3<sup>e</sup> point** en terme quantitatif avec 34 individus comptabilisés.

Au total, **392** oiseaux ont été observés ou entendus lors de ce suivi. Une seule espèce est présente sur la totalité des points, le Merle noir. **4 autres espèces - Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Mésange bleue et Fauvette à tête noire - ont été contactées sur 80 à 90 % des points de suivi.**

### STOC baguage par David Loose

Pour la **17<sup>ème</sup> année consécutive**, une mission de baguage de l'avifaune a été menée à bien par David LOOSE (bagueur CRBPO - Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux) sur les terrasses sèches de Chasse Barbier.

Ce suivi s'est appuyé sur le protocole STOC Bagueage, avec **3 sessions** de capture. Elles se sont déroulées les 20 mai, 15 juin et 6 juillet 2020. Ces trois séances ont générées **92 captures**, de 9 espèces différentes, et ont permis la pose de **72 bagues**.

**Du point de vue quantitatif** (nombre d'individus capturés), **2020 se situe à la moyenne** des 16 années précédentes. Ce n'est pas le cas du **nombre d'espèces qui lui est beaucoup plus faible : 9 pour une moyenne de 13 précédemment.** Le nombre de jeunes est proportionnellement élevé : peu d'adultes mais beaucoup de jeunes (mésanges, mais aussi Pouillot véloce).

Concernant les espèces capturées, on notera :

- ⇒ le faible nombre de turdidés (Merle noir, Rougegorge familier...);
- ⇒ un nombre record de Mésanges bleues ainsi que la deuxième meilleure année pour le Pouillot véloce.

### CS.44 - Suivre les espèces patrimoniales à faible effectif : le Blongios nain.

Le diagnostic du plan de gestion a déterminé la valeur patrimoniale des espèces présentes sur la RNR. Des niveaux de priorité ont été définis afin d'orienter les actions de suivi et de gestion sur la durée du plan. Plusieurs espèces de priorité 1 et 2 présentent des **effectifs réduits et ne font l'objet que d'observations ponctuelles**, c'est notamment le cas du **Blongios nain**.

Afin de compléter la connaissance sur cette espèce, des écoutes ont été mises en œuvre. La méthode consiste à réaliser des points d'écoute de 25 minutes, sur les points définis. Cette année, 4 passages ont été réalisés sur des points à Chasse-Barbier. Les

passages étaient prévus entre avril et mai, pour la détection des individus, et de juin à août pour la détection de reproduction et l'élevage des jeunes.

Les prospections en régie n'ont pas permis la détection de l'espèce sur le site. Par contre, grâce aux données produites par des **naturalistes bénévoles**, le **Blongios a pu être détecté à 2 reprises en mai, sur l'étang Noiret sur le secteur de Chasse-Barbier**.

### CS.37 - Caractérisation des herbiers aquatiques

Les **végétaux aquatiques** sont sensibles aux variations de conditions du milieu et constituent en cela **d'excellents indicateurs biologiques**. A l'heure actuelle, seule la flore terrestre a fait l'objet d'inventaires et d'études phyto-sociologiques poussées sur le site. Aussi, une **étude de caractérisation de la flore aquatique a été programmée en 2020** ; c'est l'association Gentiana qui a été retenue pour la réalisation de ce travail, avec des prospections entre mai et octobre.

Prospection d'une zone humide par le personnel de Gentiana  
(©Gentiana).



L'analyse des résultats est en cours de finalisation, mais d'ores et déjà, plusieurs éléments émergent.

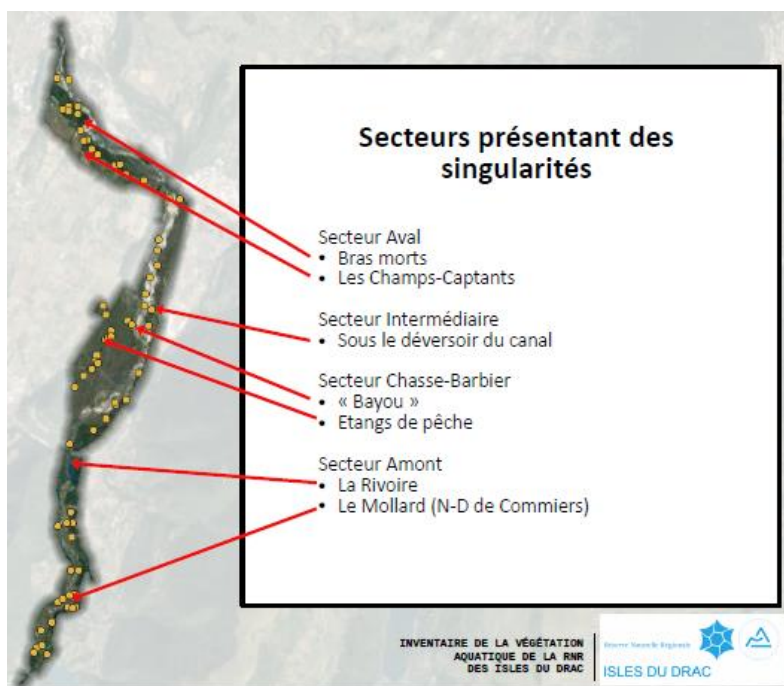
Sur 77 points d'échantillonnage, **715 végétaux ont été observés, regroupant 121 taxons**.

Quelques **secteurs ont émergé comme présentant des particularités** (voir carte ci-contre).

Les **zones humides comportant le plus de diversité spécifique et les espèces les plus intéressantes sont localisées en aval de la RNR**, entre le seuil du Saut du Moine et le pont Lesdiguières.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce résultat :

- en **aval**, le développement des herbiers aquatiques pourrait être favorisé par **l'apport de sédiments fins et la stabilité des milieux en lien avec le régime de crue sur cette zone** ;
- à l'inverse, en **amont**, une **remise en eau récente et un moindre apport de sédiments fin pourraient limiter la richesse présente**.



### CS.46 - Améliorer la connaissance des conditions bioclimatiques du site par l'installation de stations météorologiques

Le diagnostic de la Réserve a révélé un manque de données climatiques locales représentatives des conditions bioclimatiques des espèces et des milieux présents sur le site. Actuellement, les données proviennent de la station Météo France du Versoud (T°C) et de la station de Varcès-Rochefort (PP non homologuées par Météo France).

Le Plan de Gestion prévoit l'acquisition, l'installation et la maintenance de deux stations météorologiques : l'une dans la partie amont (entre le seuil de la Rivoire et le barrage de NDC) et l'autre dans la partie aval du site (au nord de Chasse Barbier), pour une meilleure représentativité des conditions topographiques. Les données collectées permettront notamment de mesurer l'impact des variations climatiques sur la phénologie des espèces.

**En 2020, le gestionnaire a fait l'acquisition d'une station météo** de type Vantage Pro 2 équipée d'une suite de capteurs GroWeather avec pyranomètre. Le choix de matériel a été guidé par l'accompagnement technique de **l'association ROMMA**, à laquelle le gestionnaire a adhéré afin de bénéficier d'une assistance technique pour le choix du matériel et du site d'installation, la mise en réseau des données collectées et l'accompagnement méthodologique pour le traitement et l'analyse des données.

**Cette première station météorologique sera installée en début d'année 2021.**

## IP.08 - Mise à jour du diagnostic écologique de la Rivoire afin de restaurer les berges de la gravière

### L'analyse des relevés naturalistes réalisés par les prestataires extérieurs en cours

Le site de la Rivoire a été marqué par d'anciennes extractions de graviers. La gravière présente un faciès inhospitalier pour l'installation de la faune et de la flore. Un projet d'aménagement du site envisage deux axes à vocation écologique :

- l'aménagement des berges, afin de permettre l'installation de la végétation aquatique, de maîtriser le développement des espèces exotiques envahissantes et de limiter l'accès au site ;
- l'aménagement du seuil de la Rivoire pour rétablir le franchissement piscicole en montaison et dévalaison.

Afin de mener à terme ces projets, une mise à jour du diagnostic écologique de 2011 était nécessaire. Les **données ont été collectées entre mai et octobre par deux groupements naturalistes** (Alcedo et LPO/Flavia/Rosalia) afin de déterminer les **zones à enjeux et les orientations de gestion et d'aménagement. L'analyse des données est en cours en janvier 2021.**

### L'intégration des suivis réalisés dans le cadre de mesures compensatoires

Sur ce même site, du fait des atteintes au milieu lors de travaux sur le barrage du Saut du Moine, des **mesures compensatoires** ont été initiées en 2015 par EDF. Ces mesures portaient sur l'**Inule de Suisse** (*Inula helvetica* Weber, 1784, bénéficiant d'une protection sur la liste rouge de la flore vasculaire en Rhône-Alpes et considérée comme quasi-menacée - transplantation et semis en compensation des perturbations et destructions dans l'enceinte du chantier du barrage du Saut-du-Moine) et des **espèces exotiques envahissantes** (*Solidago gigantea* Aiton, 1789 et *Robinia pseudoacacia* L., 1753 - arrachages, semis d'autres espèces... afin de lutter contre leur développement et permettre l'implantation de l'Inule de Suisse). De 2015 à 2018, elles ont été suivies par la société Acer Campestre, accompagnée de l'entreprise Arbre, Haie, Forêt pour les opérations d'entretien. Cependant, aucune **analyse robuste** n'a été conduite afin d'estimer l'efficacité des mesures compensatoires mises en œuvre. Aussi, en 2020, l'équipe de la RNR des Isles du Drac a mis en place un protocole de suivi afin de disposer de résultats objectifs et d'orienter les actions à venir.

Parmi l'ensemble des actions conduites sur le site (carte ci-contre), trois blocs, associés à 3 questions distinctes, ont pu être définis.

- L'implantation d'inules par transplantation ou semis, avec dégagement régulier des pieds et suppression ponctuelles des espèces exotiques.
  - ⇒ Question : quelle efficacité de ces actions pour la préservation de l'Inule et la lutte contre le solidage (*Solidago gigantea* Aiton, 1789) ?
- Le travail du sol (griffage avec ou sans semis d'un mélange herbacé) pour lutter contre le solidage et permettre le développement des inules présentes.
  - ⇒ Question : quelle efficacité de ces actions pour le développement de l'Inule et la lutte contre le Solidage.
- La lutte contre le robinier (*Robinia pseudoacacia* L., 1753).
  - ⇒ Question : quelle efficacité des actions contre le développement du robinier ?

Au vu des analyses réalisées, **seules deux actions ont eu des effets positifs pérennes** :

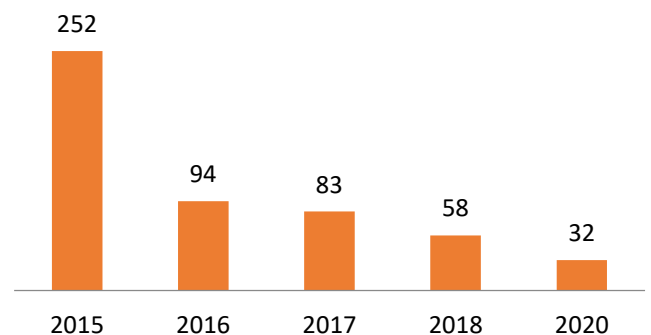
- Le **travail du sol, sans semis d'un mélange herbacé complémentaire, semble positif pour le développement de l'Inule de Suisse** présente localement.
- **L'arrachage des robiniers semble efficace pour limiter le développement** de cette espèce sur le site.

La **transplantation d'Inule** de Suisse permet de conserver quelques pieds mais leur nombre diminue de façon rapide et notable au fil du temps, rendant l'opération **peu efficace** (voir graphe ci-dessus).

**Les éléments de connaissance issus de ces deux actions (inventaires extérieurs et suivis en régie) seront intégrés dans le cahier des charges de la Maîtrise d'œuvre (MOE) en charge du projet de réhabilitation écologique du site.**



Localisation des zones d'intervention dans le cadre des mesures compensatoires du Saut du Moine et numérotation de ces dernières (Source : EDF, 2017).



Nombre total de pieds d'Inule de Suisse transplantés survivants au fil du temps (zones 1 et 2).

## Travaux d'entretien et de restauration des milieux naturels

### MS.09 – Finalisation de la cartographie des zones humides en lien avec le débroussaillage du lit du Drac

#### Contexte

Le débroussaillage des bancs de graviers (appelé couramment « essartement »), est une opération réalisée par EDF en amont de la confluence Drac-Romanche (obligation réglementaire liée à la concession hydroélectrique) et par le SYMBHI à l'aval du Saut du Moine (terrains de Grenoble-Alpes Métropole). Pour EDF, ce déboisement a pour double objectif la réduction des embâcles et la visibilité du lit mineur à tout instant. 265 ha sont déboisés (209 ha par EDF, 56 ha par le SYMBHI) par alternance entre rive droite et rive gauche tous les deux ans, à l'exception des secteurs les plus à risque, traités annuellement. Ce traitement conduit à la simplification des cortèges végétaux et est propice au développement d'espèces exotiques envahissantes. Par ailleurs, il empêche le développement d'une ripisylve pionnière, induisant des impacts sur le milieu aquatique (manque d'ombrage et de caches piscicoles) et forestier (habitats alluviaux dégradés). Il permet toutefois le rejuvenissement des peuplements.

#### Actions récurrentes

Chaque année, une réunion de lancement réunit les acteurs et prestataires afin de définir les modalités de travail et valider le plan de prévention. Les agents de la réserve, EDF et le prestataire matérialisent alors les passages à gués, visualisent les zones sensibles d'un point de vue patrimonial, mais aussi sensibilisent le prestataire aux enjeux de conservation de la biodiversité. Les travaux sont réalisés en hiver afin éviter les périodes sensibles pour la faune ; ils durent environ deux mois. Chaque semaine, une visite de chantier est organisée (5 au total en 2020) afin de s'assurer du bon déroulement des travaux et du respect des préconisations émises par la RNR.

#### Particularité campagne 2019-2020

Lors de la campagne 2019-2020, le secteur rive droite en amont de la Rivoire et le secteur rive gauche à l'aval de la Rivoire ont été traités. Cette alternance de rive permet aux habitats naturels de se développer et offre quelques zones refuges aux espèces de la RNR.

Les agents de la RNR ont mis à jour la carte des passages à gués, sens de circulation des machines et « zones sensibles », qui représentent différents types de roselières (phragmitaies, cariçaies, typhaies et scirpaies). Les huttes de castor ont également été relevées, mais sont susceptibles d'évoluer dans leur localisation en fonction de la dynamique de la population. La mise à jour a eu lieu à l'automne pour la campagne 2019-2020 et en juin pour la campagne 2020-2021.

Le prestataire était différent de celui des années précédentes. Il a donc fallu être particulièrement attentif à la sensibilisation aux enjeux de protection. Le prestataire les a bien pris en compte, n'a pas hésité à poser des questions ou à ne pas intervenir s'il avait un doute sur le zonage à traiter ou à conserver. Les zones sensibles ont été marquées par de la rubalise avant intervention. 4 machines ont été engagées lors de cette campagne (broyeuses pour les grandes surfaces, épareuses pour le contour précis des zones sensibles).

Enfin les agents ont réalisé une tournée post travaux afin de s'assurer du respect des préconisations, qu'aucun morceau de rubalise, piquet de gué ou autre matériel n'était laissé sur site. Toutes les préconisations ont été respectées. Notons que la production d'un nouveau plan d'entretien de la végétation (action MS.10 du plan de gestion) complétera ces modalités d'accompagnement.

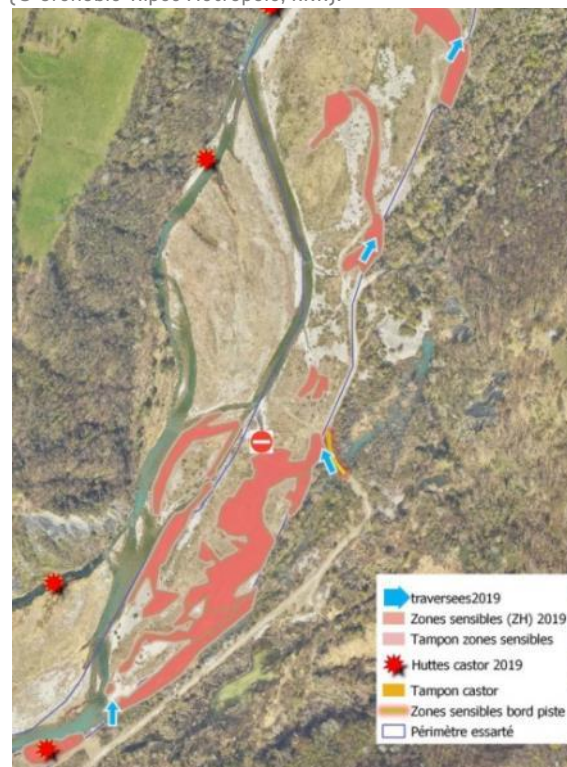


Zone essartée durant la saison 2019 / 2020 (© Grenoble-Alpes Métropole, RNR).



Équipement de broyage dans le lit (© Grenoble-Alpes Métropole, RNR).

Un exemple de cartographie listant les préconisations environnementales pour la campagne d'essartement (© Grenoble-Alpes Métropole, RNR).



## MS.15 - Accompagner la mise en œuvre de la fauche des prairies des champs captants

Le **site des champs captants de Rochefort possède des habitats prairiaux spécifiques**, cartographiés par Gentiana en 2015. Ces prairies sont fauchées annuellement afin de maintenir l'ouverture des milieux, pour répondre aux enjeux de protection des captages de la SPL-Eaux de Grenoble-Alpes (SPL-EDGA).

En 2019, la SPL-EDGA a mis en œuvre une convention avec deux agriculteurs, déterminant une date charnière après laquelle la fauche est dite « tardive » (cette date étant fixée au 15 juin). Au niveau écologique, l'optimum semble plutôt se situer à la mi-juillet, seuil déterminant à la fois pour la flore, l'avifaune nicheuse et les insectes spécifiques à certaines plantes hôtes.

Le gestionnaire de la RNR s'interroge donc sur les impacts potentiels des pratiques de fauche sur les fonctionnalités écologiques des prairies et sur l'état de conservation des espèces patrimoniales recensées sur le site.

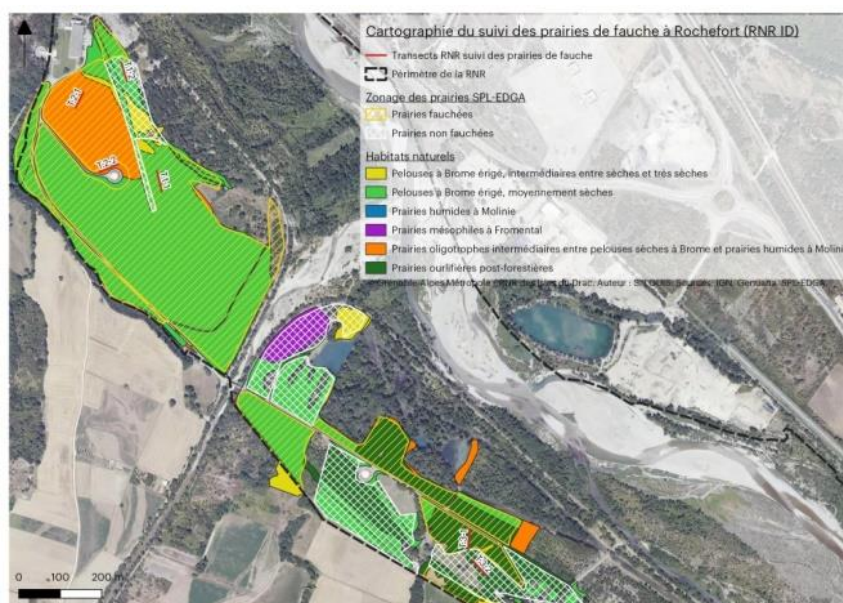
En 2020, le gestionnaire a donc élaboré un protocole de **suivi botanique des prairies** de Rochefort et de Fontagneux, avec le soutien méthodologique de l'association Gentiana, afin de répondre à ces questionnements. L'objectif de cette opération est de **mesurer l'impact des pratiques de fauche** sur les cortèges floristiques et la flore patrimoniale et, à terme, de définir des modalités de fauche compatibles avec la préservation des espèces.

Aussi, le suivi botanique a été réalisé au mois de **juin 2020 côté Rochefort**, avant la fauche des parcelles concernées. Ce travail a permis un état des lieux pour **deux types de prairies** :

- Les pelouses à Brome érigé moyennement sèches,
- Les prairies oligotrophes intermédiaires entre pelouses sèches à Brome érigé et prairies humides à Molinie.

En effet, sur les six types d'habitats naturels cartographiés par Gentiana (2015), seuls trois types font l'objet d'une fauche annuelle et possèdent des surfaces suffisamment importantes pour établir des transects d'une longueur de 50 m chacun. Parmi ces trois types d'habitats naturels, deux types sont bien représentés dans le secteur de Rochefort et le troisième du côté de Fontagneux. L'objectif était d'obtenir des couples de transects fauchés et non fauchés pour chaque type d'habitat afin d'établir des comparaisons dans le temps.

Les premières analyses des couples de transects « fauché/non fauché » montrent des différences en termes de diversité et de composition floristique. **Les transects fauchés présentent une diversité floristique sensiblement plus grande que les transects non fauchés. Toutefois, le Brome érigé domine davantage dans les transects fauchés tandis que la fréquence des autres espèces est plus grande dans les transects non fauchés.**



Cartographie du suivi des prairies de fauche des champs captants de Rochefort © Grenoble-Alpes Métropole/RNR.

**Un nouveau suivi botanique dans 2 ans permettra de mesurer les évolutions de ces cortèges floristiques** pour chaque transect, en regard des modalités de fauche.

En **2021, l'état des lieux initial** sera mis en place **sur les prairies humides** situées dans le périmètre des champs captants **côté Fontagneux**, permettant de suivre le troisième type de prairies : des prairies ourlières post-forestières.

**Enfin, des zones refuge non fauchées ont été mises en place cette année**, en concertation avec l'agriculteur : notamment sur des petites dépressions humides à *Cirsium monspessulanum* et *Senecio doria* et des patches de pelouses calcicoles semi-sèches. L'objectif sera également de mesurer l'évolution de ces stations dans le temps.

## MS.16 - Accompagner la désensibilisation des lignes électriques par les exploitants : pose de balises avifaune sur une ligne par RTE

La réserve est parcourue par 14 lignes électriques, gérées par RTE (< 60 000 V), ENEDIS (> 60 000 V) ou Grenoble-Alpes Métropole (lignes alimentant les ouvrages pour l'eau potable). La **richesse ornithologique locale, et la densité importante de lignes**, orientées perpendiculairement aux flux migratoires et déplacements préférentiels des oiseaux, en font un **lieu propice aux percussions et électrocutions**. L'équipe de la RNR et les naturalistes ont pu constater **plusieurs cas de mortalités sur des espèces très patrimoniales** : Grand-Duc d'Europe, Butor étoilé, Crabier chevelu... Elles ne constituent que le côté émergé de l'iceberg, étant donnée la difficulté de détection des cadavres.

En 2019, RTE a lancé un projet de désensibilisation sur une ligne localisée au-dessus de Chasse-Barbier, sur les communes de Vif et de Saint-Georges-de-Commiers. Elle traverse des milieux secs ainsi que des zones humides (voir localisation ci-contre).

Les travaux, également inscrits au **contrat vert et bleu**, ont été réalisés en 2020, en coordination entre RTE, la RNR, EDF et la SPL Eaux de Grenoble-Alpes pour le phasage, les détails techniques et la sécurité.

Les travaux étaient planifiés en trois temps (voir schéma ci-dessous). Ils se sont déroulés du 28/09/20 au 08/10/20.



Une zone temporaire (base de vie) a été installée en bordure de réserve naturelle pour le stockage du matériel et des engins. Les travaux ont nécessité l'accès aux pylônes avec des véhicules type 4x4 ainsi que des remorques pour le transport de matériel et des agents. Enfin, les engins spécifiques (treuil et freineuse) pour le remplacement du câble de garde étaient situés en dehors de la RNR. **Les préconisations émises par le gestionnaire lors des différentes phases de concertation ont été appliquées.**

Le maître d'ouvrage a choisi des **balises en forme de spirale, modèle qui a fait ses preuves sur d'autres sites et validé par la LPO**. Environ **85 balises** ont été installées, **espacées de 15 m** en alternant les rouges et blanches.

La ligne électrique de Chasse-Barbier maintenant équipée **devrait réduire les collisions d'oiseaux**. Le **rendu reste relativement discret compte tenu du nombre de balises installées**.



Modèle de balises employées et vue de la zone équipée. Au second plan, on perçoit l'étang Barbier.

## CI.09 - Accompagner le démantèlement de la cabane de pêche de Chasse Barbier : suivi naturaliste post démantèlement.

Fin 2019, le gestionnaire a procédé au démantèlement de la cabane de pêche bordant les étangs de Chasse Barbier. Suite à cette opération, il a décidé de **mettre en place un suivi photographique et floristique** afin de suivre la **recolonisation de la végétation**. Le **démarrage du suivi est prévu pour début 2021**. Ce type d'intervention est amené à se répéter sur la RNR, où se trouvent d'anciennes structures humaines (tuyau de béton, restes de mur...).

## MS.45, MS.46, MS.47 – Suivi des chantiers lors d'actions d'entretien courant des exploitants ou de travaux exceptionnels

### Implantation de deux nouveaux piézomètres sur la RNR – Maîtrise d'ouvrage Grenoble-Alpes Métropole

Lors du Comité consultatif du 25 novembre 2019, Grenoble-Alpes Métropole a présenté un **projet d'implantation de 2 piézomètres profonds sur le territoire de la RNR** (un en rive gauche sur les champs captants de Rochefort, un en rive droite sur la commune de Champ-sur-Drac) dans le cadre d'un programme d'implantation de 21 piézomètres profonds afin de comprendre l'origine de traces de polluants (chlorates et perchlorates) en rive gauche du Drac, à proximité des champs captants.

L'installation devait faire l'objet d'une validation en Comité consultatif, d'une validation en CRSPN et d'une validation par la Commission permanente de la Région. Le Comité Consultatif a validé la proposition de faire remonter les dossiers le plus rapidement possible à la Région tout en respectant les préconisations de la RNR. Malgré les délais courts, le projet a été présenté en CRSPN en janvier.

**Les travaux ont démarré en février** (afin de minimiser les impacts sur les espèces et les milieux patrimoniaux). **Les préconisations de la RNR étaient entre autres les suivantes.**

- Eviter les flaques d'eau (impacts amphibiens).
- Marquage de l'emprise des chantiers afin d'éviter les plans d'Inule de Suisse (*Inula helvetica* Weber, 1784).
- Nettoyage de la foreuse afin de ne pas transporter d'espèce exotique.
- Possibilité de régalage des déblais à proximité du chantier sur les cheminements existants, hors trous d'eau.



Marquage du chantier en rive droite (© Grenoble-Alpes Métropole, RNR).

**Les principaux travaux ont été réalisés fin février.** Du fait du confinement, l'évacuation des déblais et les travaux de peinture nécessitant une demi-journée ont été décalés à mi-juin, après validation de la faisabilité par l'équipe technique de la RNR.

### Entretien de l'ouvrage du Riff Cournon – Maîtrise d'ouvrage EDF

Le gestionnaire a été sollicité au printemps par EDF pour la réalisation de **travaux d'entretien d'un ouvrage en bordure de RNR** (tunnel de Riff Tournon) nécessitant d'y accéder par la réserve.

Des échanges ont été engagés entre EDF et les agents de la RNR afin de **définir les modalités d'intervention** et surtout les préconisations environnementales. Pour la réalisation de ces travaux, le prestataire avait besoin de circuler avec un véhicule poids-lourd jusqu'au site. Une action sur la végétation en bordure de piste s'est avérée nécessaire pour la circulation des engins.

La zone à traiter était recouverte de **Renouée asiatique, espèce végétale exotique envahissante. Une journée de traitement a été organisée conjointement entre la RNR et EDF.** Celle-ci a permis l'arrachage d'environ 2000 m<sup>2</sup> de Renouée (voir carte ci-contre).



## IP.05 - Entretenir les prises d'eau et autres ouvrages hydrauliques

---

Au total, **43 tournées** ont été réalisées en 2020 par les agents de la réserve. Elles sont conduites en fin de semaine, en **alternance avec celles réalisées par les agents de la SPL Eaux de Grenoble-Alpes** en début de semaine. Cela permet aux deux acteurs de mutuellement s'alerter sur d'éventuels dysfonctionnements.

L'objectif est de maintenir un écoulement adéquat pour le droit d'eau et pour les zones humides qui dépendent du canal. Les tournées ont été maintenues lors du premier confinement (17 mars au 11 mai), période critique pour l'activité du maraîcher et pour la biodiversité des étangs.

Quelques difficultés ont été rencontrées en fin d'année, impactant la pérennité de l'écoulement du canal de Malissoles, notamment au niveau d'ouvrages busés. A plusieurs reprises, la régie des eaux de GAM et la SPL Eaux de Grenoble-Alpes ont dû intervenir pour rétablir la continuité des écoulements. C'est notamment la zone dite « Des Isles », qui souffre le plus de la diminution du débit. Cette zone, en partie constituée de zones humides, n'est alimentée en eau que par une buse qui prélève un surplus du canal de Malissoles.

La pose de siphons sur plusieurs barrages de castor prévue en 2020 afin de concilier le droit d'eau et les activités faunistiques, n'a pu être réalisée. Elle est planifiée pour 2021.

### RNR des Isles du Drac

12 rue du Polygone - 38450 Vif - Tél. 04 76 98 38 57

[www.lametro.fr/reservesnaturelles](http://www.lametro.fr/reservesnaturelles)

